



PANATHLON INTERNATIONAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET ÉLECTIVE AGRIGENTO (I) – 14-15/06/2024

Hotel Dioscuri Bay Palace

Lungomare Falcone - Borsellino, 1, San Leone AG

à la VÉRIFICATION des POUVOIRS

On ne peut PAS voter par courrier

Je soussigné

Président du Panathlon Club de

suite à la délibération du Conseil de Direction du

délègue la représentation du Club

le Membres de son Club

ou

le Délégué du Club de

Sur l'honneur

.....
(signature)

- DELEGATIONS -

- *Chaque Club est représenté à l'Assemblée Générale par son Président ou par un délégué désigné par le Conseil de Direction du Club. **En cas d'empêchement fortuit de participer à l'Assemblée, le délégué peut à son tour déléguer par écrit un Membre de son Club présent.** (art. 11.7 du Règlement)*
- *Un Club, par délibération du Conseil de direction, peut déléguer un autre Club. Les délégations sont autorisées dans les limites suivantes :*
 - a) Les Clubs appartenant à l'État dans lequel a lieu l'Assemblée ne peuvent représenter **qu'un autre Club** du même Etat.*
 - b) Les Clubs du Continent dans lequel a lieu l'Assemblée peuvent représenter **un maximum de 5 Clubs** appartenant à ce Continent, à l'exception de ceux de l'Etat dans lequel a lieu l'Assemblée.*
 - c) Les Clubs d'un autre Continent peuvent représenter **un maximum de 10 Clubs** de leur Continent. (art. 11.8 du Règlement)*

